



## CREDIT AGRICOLE S.A.

Adresse postale  
75710 Paris cedex 15

Paris, le 30 Mai 2008.

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant 10 ans, la Caisse Régionale de la Corse fonctionne sous l'autorité d'une Commission de gestion provisoire, nommée par Crédit Agricole S.A. qui a par ailleurs apporté à la Caisse Régionale les fonds propres nécessaires pour assurer sa pérennité.

Dans sa séance du 14 novembre 2007, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a été informé des prises de position répétées des présidents de conseils d'administration des caisses locales affiliées à la Caisse Régionale de la Corse, et notamment du refus de ceux-ci d'approuver les comptes annuels de la caisse régionale pour les exercices 2006 et 2007 et ce, pour des motifs sans rapport avec la qualité de ces comptes.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a demandé à son Directeur Général de prendre les mesures nécessaires pour rétablir, de manière durable, le bon fonctionnement de la Caisse Régionale, en assurant à la fois sa pérennité et le maintien de son statut de banque coopérative.

Après avoir mis en place des Commissions de gestion provisoires se substituant aux conseils d'administration des caisses locales, des travaux d'analyse approfondis ont été menés tant sur la situation financière des caisses locales, que sur le fonctionnement des organes sociaux de celles-ci au regard des principes mutualistes. Ces travaux ont fait apparaître que la seule solution viable était la dissolution immédiate des caisses locales, en application des pouvoirs conférés par le Code monétaire financier à Crédit Agricole S.A.

Dans ce cadre, prenant en considération que l'application pure et simple des règles comptables et du Code Monétaire et Financier conduirait à imputer tôt ou tard les pertes subsistant au bilan sur la valeur des parts sociales des sociétaires, Crédit Agricole S.A. a décidé de prendre ces pertes à sa charge.

Cette solution est apparue comme la seule permettant d'assurer la continuité de la Caisse Régionale, banque coopérative, et la garantie pour les sociétaires d'un remboursement des parts sociales qu'ils ont souscrites dans leur caisse locale à la valeur nominale, c'est-à-dire sans subir de pertes.

En conséquence de ce qui précède, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. a décidé le 22 mai 2008, après en avoir informé la Commission bancaire, la dissolution de la caisse locale dont vous êtes sociétaire. Crédit Agricole S.A. assurera la liquidation de votre Caisse locale. La situation financière de votre caisse locale permettant de rembourser immédiatement votre souscription en parts sociales, pour sa valeur d'origine, la somme correspondante vous sera versée dans les jours qui viennent par virement sur votre compte, sans que vous ayez à accomplir quelque démarche que ce soit.

Par ailleurs, et comme il le fait depuis maintenant 10 ans, Crédit Agricole S.A. continuera d'accompagner la Caisse Régionale dans son développement au service de l'économie locale et dans l'intérêt de tous ses clients.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Crédit Agricole S.A., liquidateur.



DIRECTION GÉNÉRALE

0181550052713767 00475

[REDACTED]  
DOMINIQUE  
20270 ALERIA  
FRANCE

Ajaccio, le 03 juin 2008.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une nouvelle page de l'histoire de notre Caisse Régionale va s'ouvrir.

En effet, consciente de sa responsabilité dans le développement de l'île et attachée à sa mission de « Banque Régionale » de la Corse, notre Caisse Régionale a engagé un Projet d'Entreprise mobilisateur et ambitieux, « Ensemble construisons l'avenir », fondé sur les valeurs suivantes:

- approfondir des liens de proximité, d'écoute et de disponibilité pour toujours maintenir cette relation personnalisée qui nous unit,
- agir pour notre Territoire et pour ceux qui veulent y vivre en faveur du respect et de la protection de notre environnement.

La Caisse Régionale de la Corse sort renforcée par les expériences passées.

Elle affiche, au terme de l'année 2007, un bilan positif avec un résultat net voisin de 10 millions d'euros.

Son redressement est acquis. Elle est devenue une entreprise saine, solide et rentable au service d'un tiers de la population de notre île.

Elle le doit à votre fidélité et à celle de tous ses clients et sociétaires, ainsi qu'à l'engagement de tous ses salariés. Elle le doit également au soutien de son principal actionnaire, le groupe Crédit Agricole SA. qui a décidé de confirmer et de pérenniser son engagement dans le capital social de la Caisse Régionale.

Cette nouvelle étape de l'histoire de notre Caisse Régionale s'accompagne en effet, d'apports financiers de Crédit Agricole S.A. qui nous permettent de rembourser à nos sociétaires la part du capital social qu'ils ont souscrite à l'occasion d'opérations de prêt réalisées avec notre Banque.

Aussi sommes-nous heureux de vous informer que, dans les prochains jours, nous créditerons le compte n° [REDACTED] de la somme de [REDACTED] euros correspondant à [REDACTED] parts sociales.

(Suite au verso)

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.

Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 025 177.

Siège social : 1, avenue Napoléon III - BP 308 - 20193 AJACCIO CEDEX - RCS D 782 989 206 AJACCIO - www.ca-corse.fr

(Suite de la page précédente)

Pour vous manifester notre reconnaissance, nous vous proposons de bénéficier d'une offre de placement promotionnelle pour tout ou partie de cette somme.

A cet effet nous vous remercions de nous faire connaître votre choix en nous retournant le coupon situé au bas de cette page.

Vous remerciant à nouveau pour votre fidélité, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général

Christian VALETTE



2400551810

Adresse	Nom et Prénom		Signature
Numéro de compte	Tel	E-mail	

J'ai bien noté le remboursement de mes parts sociales pour un montant de 1240,83 euros

Je souhaite bénéficier de l'offre de placement promotionnelle que vous avez proposée

A cet effet contactez moi dès maintenant aux coordonnées que j'indique ci-dessus (tel. et/ou e-mail)

Je souhaite que mon conseiller me contacte pour une étude de placement personnalisée

A cet effet contactez moi dès maintenant aux coordonnées que j'indique ci-dessus (tel. et/ou e-mail)

Je vous autorise à transférer cette somme sur le compte d'épargne suivant :

N° de contrat :

➔ Coupon à retourner renseigné sous enveloppe non timbrée à l'adresse suivante :

CREDIT AGRICOLE DE LA CORSE - LIBRE REPONSE N° 98708 - 28199 AJACCIO CEDEX 09

A défaut de réponse sous quinze jours, les fonds resteront sur le compte de dépôt indiqué plus haut.